



Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 5702771404

PTF 201480184

Ces Conditions Particulières jointes aux Conditions Générales 460613H ,
dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire, constituent le
contrat d'assurance. La fiche 490009 y est jointe.

N° client 600006820

Ce contrat est conclu entre

AXA FRANCE IARD
Votre courtier
GROUPE ROUGE
BP 40660
75826 PARIS CEDEX 17

et

LE SOUSCRIPTEUR

ASL ,FLANDRE SUD

REP PAR IMMO CITY
9RUE LA BRUYERE

TéléPHONE : 01 53 04 31 40

75009 PARIS

Il s' agit d'un remplacement; il annule et remplace le(s) contrat(s)
souscrit(s) précédemment sous le(s) N° 0000005702771404 .

Date d'effet : 01/01/2023 à 00h00
Date d'échéance principale : 01/01
Fractionnement semestriel.

Indice de souscription : 01142,80

SITUATION DU RISQUE

218 222 BD DE LA VILLETTE
11 13 RUE GASTON REBUFFAT
75019 PARIS



Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 5702771404

DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur agit en qualité de mandataire pour le compte du ou des propriétaires et déclare :

Les biens immobiliers assurés représentent une superficie de 4993 m² et sont occupés par des locataires et des copropriétaires.

A la souscription, aucun des immeubles assurés n'est entièrement inoccupé; en cours de contrat, l'assuré s'engage à nous déclarer dans les six mois si un des bâtiment restait entièrement vacant.

A la souscription, aucun des immeubles assurés n'est soumis à arrêté de péril; en cours de contrat, l'assuré s'engage à nous déclarer toute prise d'arrêté de péril sur l'un des bâtiments dans le mois qui suit la notification au syndicat de copropriété.

Ils sont CONSTRUITS ET COUVERTS EN MATÉRIAUX DURS.

Ils sont d'un standing NORMAL.

Il n'y a pas dans les locaux présence d'activité artisanale, ni d'activités commerciale ou exercée en boutique. Les activités professionnelles éventuelles de bureaux (hors professions libérales ou médicales) n'occupent globalement pas plus de 25 % de la superficie des biens immobiliers assurés.

Les biens immobiliers assurés :

- ont au plus 7 niveaux, en comptant le rez-de-chaussée
- ne sont pas une demeure historique ou de caractère, classée ou non à l'un des inventaires des monuments historiques
- ne comportent pas d'activité industrielle
- ni d'ambassade ou consulat
- ni de piscine EN ÉTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSÉE, à L'EXTÉRIEUR
- ni de tennis
- ni de discothèque, dancing, boîte de nuit, sex-shop, piano-bar, bar avec piste de danse, cabaret, ou établissement de meme nature

Les biens immobiliers ont été construits ou totalement réhabilités en 1980

SONT GARANTIS

INCENDIE ET RISQUES ANNEXES

ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME

DOMMAGES ELECTRIQUES à concurrence de 31,00 fois l'indice.



Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 5702771404

EVENEMENTS CLIMATIQUES

CATASTROPHES NATURELLES

CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES, selon les termes de la Loi

DEGATS DES EAUX

CANALISATIONS ENTERREES ET REFOULEMENT D'EGOUTS à concurrence
de 31,00 fois l'indice.

RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE

VOL

VANDALISME

BRIS DE GLACE à concurrence de 16,00 fois l'indice.

DEFENSE-RECOURS

CONTENU DANS LES PARTIES COMMUNES à concurrence de 31,00 fois l'indice.

BRIS DE MACHINES à concurrence de 31,00 fois l'indice.

PERTE DE LIQUIDES à concurrence de 31,00 fois l'indice.

EFFONDREMENT

NE SONT PAS GARANTIS

EXTENSIONS DE GARANTIES définies au Conditions Générales alinéas 41 à 51

CONTENU DANS LES PARTIES PRIVATIVES

CLAUSES ET CONVENTIONS

LIMITE CONTRACTUELLE D'INDEMNITE

D'un commun accord entre les parties, il est convenu qu'en cas de
sinistre, la limite contractuelle de l'indemnisation est de 24 000 000 ?
NON INDEXES par événement.

Les capitaux garantis en "Attentats et actes de terrorisme" sont de
19 900 000 ? NON INDEXES par événement.

LES DISPOSITIONS DE L'INTERCALAIRE AXA/COPRAN AINSI QUE L'ANNEXE
EFFONDREMENT FONT PARTIE INTEGRANTE DU CONTRAT. ELLES PREVALENT SUR
CELLES DES CONDITIONS GENERALES ET/OU PARTICULIERES.



Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 5702771404

LES BIENS ASSURES SONT CEUX APPARTENANTS A L'ASL A SAVOIR : PARTIES COMMUNES DU PARKING Y COMPRIS RAMPE D'ACCES- LOCAUX TECHNIQUES- TREFONDS COURS INTERIEURES SITUES AU 1 ER ET AU 2 EME ETAGE - FACADE REZ DE CHAUSSEE, ESCALIERS DE SECOURS ET RAMPES D'ESCALIERS SELON LOTS MENTIONNES AUX STATUTS DE L'ASL

LE RISQUE EST SITUE 218/222 BLD DE LA VILLETTE
2/8 RUE DE TANGER
1/7 RUE DE KABYLLIE
11/13 RUE GASTON REBUFFAT

COTISATIONS

La cotisation SEMESTRIELLE TTC s'élève à 5154,47 euros
(Soit 33811,11 francs)
dont 446,28 euros pour les catastrophes naturelles,
40,57 euros pour la défense recours
et 620,03 euros pour les frais et taxes.

La cotisation TTC pour la période du 01/01/2023 au 01/07/2023 s' élève à 5154,45 euros (Soit 33810,98 francs)
dont 40,57 euros pour la défense recours
et 620,05 euros pour les frais et taxes.

Le contrat est souscrit jusqu'à la date de première échéance principale et est, dès lors, reconduit tacitement d'année en année, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et formes prévus aux Conditions Générales, moyennant un préavis de 2 mois.



Conditions Particulières
MULTIRISQUE IMMEUBLE
Contrat N° 5702771404

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des textes figurant au verso du présent document.

Le souscripteur a bien pris connaissance avant la souscription des conditions de garantie et des exclusions via la remise des Conditions générales du présent contrat. Ces Conditions générales lui ont été remises conformément à son choix soit au format papier, soit sur un support électronique par envoi à son adresse e-mail.

Fait à PARIS le 24/03/2023

Le Souscripteur

Pour la Société